

Strasbourg le 21/02/2013

Communiqué de Presse

Décision du conseil constitutionnel sur la rémunération des Pasteurs Réaction de Roland Ries, Sénateur Maire de Strasbourg

«Je me réjouis de la décision des sages du conseil constitutionnel, qui ont adopté un délibéré confortant la légalité de la rémunération des pasteurs en Alsace Moselle. Dans ce délibéré, le conseil indique que l'organisation des cultes en Alsace Moselle, telle qu'elle ressort des textes particuliers qui la régissent, est conforme à la constitution.

Cette décision que j'ai appelée de mes vœux conforte l'ensemble du concordat, auquel je suis très attaché.»